

SODELEG



s'engage

durablement !



Comme pour toute Entreprise, la croissance économique est la principale préoccupation de la SODELEG. Cependant, SODELEG pense que toute croissance économique doit s'accompagner d'un progrès social, et que cette croissance économique, ce progrès social, ne peuvent se faire au détriment des générations futures. Nous devons préserver notre environnement, les ressources vitales à notre développement et participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous retrouvons ici les trois piliers de ce que l'on appelle aujourd'hui le Développement Durable : Economie, Social et Sociétal, Environnement.



Forte de ces convictions, SODELEG a décidé de rédiger une charte dans laquelle l'Entreprise s'engage vis-à-vis de ses fournisseurs, clients, salariés, partenaires, actionnaires, acteurs de la vie locale, à respecter les grands principes du Développement Durable.

ÉCONOMIQUE

- Avoir une politique de prix responsable et cohérente.
- Apporter aux clients une transparence dans les échanges, un conseil, une assistance et un suivi après vente.
- Acheter des matières premières tracées et obtenir des garanties de la part de nos fournisseurs et producteurs agricoles.
- Investir afin d'assurer la pérennité de SODELEG et faire évaluer chacun des investissements réalisés.
- Adopter un comportement responsable, économe.

SOCIAL et SOCIÉTAL

- Assurer de bonnes conditions de travail aux salariés, être attentif à la pénibilité du travail.
- Être juste et respectueux dans les relations entre salariés, avec les clients et les fournisseurs.
- Garantir l'équité et promouvoir la diversité : origine, sexe, âge.
- Faire progresser les compétences à travers la formation du personnel.
- Avoir une démarche valorisant les produits ou les fournisseurs locaux.
- Contribuer à la vie locale.

ENVIRONNEMENT

- Économiser nos ressources, limiter nos dépenses synonymes d'impact sur l'environnement.
- L'eau : gérer les consommations et maîtriser les rejets.
- Les déchets : les diminuer à la source et les trier.
- L'énergie (gaz et électricité) : maîtriser et limiter les consommations.
- L'air : mesurer et limiter les rejets (odeurs, gaz, poussières).
- Bruit : prendre en compte et gérer les nuisances occasionnées par l'activité du site (transport...)
- Matières premières : s'assurer du respect d'une agriculture raisonnée dans la production de nos matières premières.